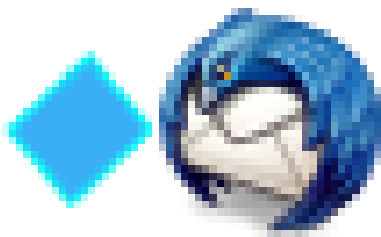


<http://www.ac-grenoble.fr/tice74/spip.php?article1532>

Créer une liste de diffusion sur les serveurs du rectorat de Grenoble (article mis à jour le 18 mars)



- OUTILS POUR LES ENSEIGNANTS
Date de mise en ligne : mercredi 4 novembre 2020

- Courrier électronique

Copyright © Tice 74 - Site des ressources pédagogiques TICE - Tous droits

réservés

Créer une liste de diffusion sur les serveurs du rectorat de Grenoble (article mis à jour le 18 mars)

Le rectorat de Grenoble met à disposition de l'ensemble des enseignants un service de gestion de listes de diffusion.

- Qui peut créer des listes de diffusion ?
-Â» toute personne disposant d'une adresse mail ac-grenoble.fr
- Pourquoi créer des listes de diffusion ?
-Â» pour pouvoir écrire à un groupe de personnes (les parents d'une classe, les enseignants d'une école) à partir d'une seule adresse de messagerie commune.
-Â» pour conserver la confidentialité des adresses personnelles. L'envoi du message se fait vers l'adresse commune (la liste de diffusion) et c'est ensuite le serveur du rectorat qui redistribue le mail à chacune des personnes inscrites sur la liste.
- Qui peut-on inscrire sur une liste de diffusion ?
-Â» Toutes les adresses de messagerie sont acceptées.
- Qui peut écrire sur la liste de diffusion ?
-Â» Seul le propriétaire de la liste et les personnes désignées comme « modératrices » par le propriétaire peuvent écrire sur la liste. S'il n'y a pas de modérateurs, le propriétaire peut envoyer des mails. S'il y a un ou des modérateurs, le propriétaire ne pourra plus envoyer de mails s'il ne s'est pas lui inscrit en tant que modérateur.
- Est-ce que les propriétaires ou les modérateurs pourront envoyer des mails sur la liste à partir de leurs adresses personnelles ?
-Â» Non. Il faut que l'adresse expéditeur du mail fasse référence à votre adresse professionnelle. Si vous utilisez le webmail, vous serez obligatoirement identifiés avec votre adresse professionnelle ; cette question en se pose donc pas dans cette situation.
- Combien de listes de diffusion peut-on créer ?
-Â» Il n'y a pas de limites : autant de listes que nécessaires peuvent être créées.
- Que se passe-t-il quand un abonné (parent ou élève) répond à un message envoyé par la liste de diffusion ?
-Â» La réponse sera uniquement envoyée au propriétaire et aux modérateurs de la liste. Les abonnés ne sont donc pas en mesure d'envoyer des messages aux autres abonnés de la liste.
- Faut-il penser à utiliser le mode « copie caché » (Cci) dans la messagerie pour préserver la confidentialité des adresses des abonnés ?
-Â» Non. L'envoi des mails se fait en utilisant le mode classique « envoyé à ... ». C'est le serveur du rectorat qui renvoie un mail individuel à chacun des abonnés (comme un publipostage). Il est donc impossible pour un abonné de connaître les adresses mails des autres abonnés.
- Comment créer des listes de diffusion sur le serveur du rectorat ?
-Â» il faut se rendre à cette adresse : <https://listes.ac-grenoble.fr/> puis de se connecter (bouton en haut à droite du site) avec son adresse mail professionnelle et son mot de passe de messagerie. Puis bien suivre le pas à pas fourni dans cet article.

Démarche à réaliser concernant l'utilisation des adresses de messagerie individuelles

Dans le cadre du règlement sur la protection des données (RGPD), il est nécessaire d'informer les propriétaires des adresses de messagerie de l'usage qui sera fait de ces adresses (stockage sur papier, diffusion...). Cette démarche n'est pas spécifique à la création d'une liste de diffusion, elle doit être appliquée dès que l'école collecte des adresses de messagerie individuelle. Dans le cas de la création d'une liste de diffusion sur les serveurs du rectorat, les personnes seront informées que leur adresse de messagerie sera stockée sur le serveur du rectorat et qu'elle ne

Créer une liste de diffusion sur les serveurs du rectorat de Grenoble (article mis à jour le 18 mars)

sera diffusée qu'à l'équipe pédagogique de l'école. Les adresses seront supprimées à la demande des parents ou lorsque ces derniers n'auront plus d'élèves scolarisés dans l'école. Tout message écrit sur la liste de diffusion est stocké sur les serveurs du rectorat de Grenoble ainsi que diffusé à l'ensemble des personnes inscrites sur la liste de diffusion.

PROCEDURE de création et d'utilisation d'une liste de diffusion

[http://www.ac-grenoble.fr/tice74/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png] **Tutoriel créer une liste de diffusion**

IMPORTATION DES ADRESSES DE MESSAGERIE DEPUIS ONDE

[http://www.ac-grenoble.fr/tice74/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png] **Extraction des adresses mails des responsables légaux depuis ONDE**